



SAISON 2026 / 2027

Notre Compagnie reprendra ses activités à la salle de l'Edit :

le lundi 7 septembre 2026 à 18h30 pour les confirmés
mercredi 9 septembre 2026 à 17h30 pour les débutants.

CRENEAUX :

- Lundi :	18 h 30 à 21 h	➡ Confirmés
- Mardi (semaines paires) :	17 h 30 à 21 h	➡ Confirmés (concours et perfectionnement)
- Mercredi :	17 h 30 à 21 h	➡ Perfectionnement jeunes et confirmés
- Mercredi :	17 h 30 à 19 h	➡ Débutants
- Jeudi :	19 h 00 à 21 h	➡ Confirmés

REGLEMENT :

- Nous vous demanderons de régler dès le début de saison vos cotisations et licences. Mais il vous est possible de les régler en plusieurs fois, à condition de donner au trésorier au plus tard mi-octobre, les chèques correspondants, ces derniers n'étant touchés qu'ultérieurement et selon votre choix.

- Les tarifs licences indiqués comprennent les parts FFTA, comité régional, comité départemental et club.
- Nous soulignons que la part club ne représente que 40 % de votre cotisation pour un adulte par exemple
- Important : vous pouvez peut-être bénéficier des dispositifs Pass' sport, Pass activités ou Atouts Normandie

CERTIFICAT MEDICAL

- Il n'est pas obligatoire pour pratiquer le tir à l'arc et également pour prendre une licence et la validité de l'assurance. Voir la Loi Sport du 2 mars 2022

Il suffit, maintenant, d'attester sur la feuille d'inscription qu'il a été répondu négativement à l'ensemble des questions du questionnaire de santé ministériel (joint à ce courrier). Pas besoin de nous le remettre. Il est personnel. Sinon, il vous faudra demander un nouveau certificat à un médecin.

Par contre, si vous avez répondu positivement à seulement une de ces questions, vous devrez, dans ce cas, fournir un certificat médical

ASSURANCE :

Il vous est possible de ne pas souscrire l'assurance « individuelle accident » lié à votre licence. Dans ce cas, il vous faudra justifier d'une autre « individuelle accident », et d'autre part remplir le formulaire délivré par la FFTA notifiant votre refus (formulaire à demander auprès des responsables de la Compagnie).

Vous pourrez dans ce cas déduire la somme correspondant à la part assurance du montant de votre licence soit une somme de 0,28 €.

Bonne reprise à nos confirmés et bienvenue aux archers débutants ou nouveaux arrivants.

En espérant bientôt vous voir ou vous revoir, amitiés archères.
le capitaine, Philippe GODARD